



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 88451

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur l'arrêté du 24 juillet 2015 portant création d'un traitement de données à caractère personnel par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication d'un téléservice dénommé « FranceConnect ». Dans sa délibération n° 2015-254 du 16 juillet 2015 portant avis sur l'arrêté précité, la CNIL demande à disposer d'une évaluation du dispositif un an après son ouverture au public. Il souhaite connaître les suites qu'elle entend donner à cette demande et, le cas échéant, les modalités de communication d'une telle évaluation.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88451

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6965

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)